

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juin 2024 - Délibération n° 2024/06/06

OBJET : PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR AU BUDGET CTDMA.

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 04 juin 2024, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – DAURY Claudine - SALADIN Christine – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – GAUDY Sylvain – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine – CAILLAUD Monique – PATAUD Annick – LEHERICY Joseph – DEFEMME Catherine - CALOMINE Alain – LAINE Joël – BUSSIERE Jean-Claude – DUGAY Jean-Pierre - LEGROS Jean-Bernard – BOSLE Alain – BOUDEAU Philippe – DUBOUIS Sandrine - M. VALLAEYS Gaël

Etaient excusés : MALIVERT Jacques - GARGUEL Karine - MALIVERT-LAGRAVE ANNICK - CLOCHON Bruno - FERRAND Marc - PAROT Jean-Pierre - LAROCHE Michel - POITOU Delphine - NOURRISEAU Pierre-Marie - TROUSSET Patrick - GAILLARD Thierry - AUGUSTYNIAK Jérôme - RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – GAILLARD Thierry

Pouvoirs :

1. M. CATHELOT Guy donne pouvoir à M. LAGRANGE Serge
2. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à M. CALOMINE Alain
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. FINI Alain
4. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc
5. M LARICHE Michel donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre

Suppléances : Mme LANDREVIE Laurence remplace Mr FERRAND Marc
Mr VERGNAUD Didier remplace Mr CLOCHON Bruno
Mr PICOURET Michel remplace Mr TROUSSET Patrick

Secrétaire de séance : BERTELOOT Dominique

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	37	42			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
42	0	0	0	0	0

Le Comptable public a fait parvenir à la Communauté de communes un état relatif à l'effacement des dettes constatées d'un administré sur le budget général.

En effet, suite au jugement de clôture de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire rendu le 18/01/2024 par le tribunal judiciaire de Guéret concernant un usager du service pour la location de caisson en 2015.

L'apurement de cette dette sera imputé au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget annexe CTDMA.

Après examen, les inscriptions proposées au titre des admissions en non-valeurs sont les suivantes :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer
2015-T-701800000025	Titre 164 -Rôle 63	Participation des familles – CLSH mercredis	426.76
		Total des créances présentées :	426,76€

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Admet en non-valeur le titre lié à des impayés pour un montant de 426.76€ sur le budget annexe CTDMA ;
- Décide d'éteindre les créances liées ;
- Décide d'imputer cette dépense au compte 6541 du budget annexe CTDMA ;
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.